



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 4 octobre 2021 par voie électronique
PV N. 9

PRESIDENT : M. SISSAOUI Mounir

PRESENTS : Mme GARESTIER S - LATOUR M. - OSMAN C – HALLOT JF - TALABOT F

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

DEPARTEMENTAL 1 :

- En raison de la participation des clubs de Limoges Foot et de l'AS Nexon au 4^{ème} tour de coupe de France les 2 et 3 octobre,

La commission programme leurs rencontres initialement prévu ce week-end là au :

- Poule B : N. 50074.1 Limoges Foot 1 / La Roche l'Abeille 1 est programmé **le samedi 9 octobre à 19h au stade de St Lazare.**
- Poule A : N. 50029.1 JA Isle 3 / AS Nexon 1 est programmé **le dimanche 10 octobre à 15h au stade du Gondeau à Isle.**
- Par conséquent : **la rencontre N. 50132.1 JA Isle 4 / AS St Junien 2** est programmée le **dimanche 10 octobre à 13h** au stade du **Gondeau à Isle.**



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

MATCH N. 50069.1 FC OCCITANE / E. NIEUL/ST GENCE D1 POULE B DU 25 SEPTEMBRE 2021

Arbitre : M. GASSAN Johnson

Vu la décision de la commission des litiges et contentieux sur le PV 3 en date du 29 septembre 2021 donnant match à rejouer entre le FC Occitane 1 et l'Ent Nieul/St Gence du 25/09/26,

La commission,

- Donne match **à rejouer le samedi 9 octobre à 19h au stade de Magnac Bourg.**

DEPARTEMENTAL 3 :

- MATCH N. 50459.1 :**
Suite à l'accord écrit des 2 clubs, via footclubs,
 - **Oradour sur Vayres FCC 2 / Feuillardiers 1 se jouera le samedi 9 octobre à 18h** au stade les Chapelles à Oradour sur vayres.
- MATCH N. 50272.1 :**
Suite à l'accord écrit des 2 clubs, via footclubs,
 - **US Beaune les mines 2 / AV Bellac Berneuil St JLC 2** se jouera le **dimanche 24 octobre à 15h** au stade de Beaune les mines.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

DEPARTEMENTAL 4 :

- **MATCH N. 50605.1 :**
Vu l'accord écrit des 2 clubs, via footclubs,
 - **US Beaune les mines 3 / CA Rilhac Rancon 3 du 24/10/21** se jouera à 13h au stade de Beaune les mines.

- **MATCH N. 50617.1**
Vu l'accord écrit des 2 clubs, via footclubs, la rencontre du match n°412039 ;
 - **US Beaune les mines 3 / St Priest Taurion 2 du 14/11/21** se jouera à 13h au stade de Beaune les mines.

- **MATCH N. 50584.1**
Vu le mail du club de Beaune les mines notifiant de son forfait en date du 2/10/21,
La commission,
 - Enregistre le résultat suivant :
US Beaune les mines 3 : 0 (- 1 pt) / D.B Bersac 2 : 3 (3 pts)

Le club de l'US Beaune les mines sera débité de la somme de 75 euros pour son 2^{ème} forfait.

Vu le rapport de l'arbitre qui s'est déplacé sur ce match,

La commission,

- Transmet le dossier à la commission départementale d'arbitrage pour suite à donner.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

DEPARTEMENTAL 5 :

MATCH N. 50924.1 ORADOUR SUR GLANE (2) / US LIMOGES BASTIDE POULE B DU 2/10/2021

Suite au mail du club d'Oradour sur Glane le 01/10/21 notifiant de son forfait,
La commission,

- Constate le forfait de l'équipe d'ORADOUR SUR GLANE (2)
- Enregistre le résultat suivant :

US Oradour sur glane 2 : 0 (- 1 pt) / US La Bastide 1 : 3 (3 pts).

Le club de l'US ORADOUR SUR GLANE sera débité de la somme de 48 euros pour son 1^{er} forfait.

MATCH N. 50858.1 CHATEAUNEUF/NEUVIC ENTIER (3) / BESSINES/MORTEROLLES (3) POULE A DU 3/10/2021

Suite au mail du club de l'AS Chateauneuf neuvic le 03/10/21 notifiant de son forfait,
La commission,

- Constate le forfait de l'équipe de CHATEAUNEUF/NEUVIC ENTIER (3)
- Enregistre le résultat suivant :

AS Chateauneuf neuvic 3 : 0 (- 1 pt) / US Bessines M 3 : 3 (3 pts)

Le club de l'AS CHATEAUNEUF/NEUVIC ENTIER sera débité de la somme de 48 euros pour son 1^{er} forfait.

MATCH N. 50923.1 FRATERNELLE FOOT (2) / SEREILHAC (3) POULE B DU 3/10/2021

Suite au mail du club de Fraternelle Foot le 01/10/21 notifiant de son forfait,
La commission,

- Constate le forfait de l'équipe de FRATERNELLE FOOT (2)
- Enregistre le résultat suivant :

US Fraternelle Foot 2 : 0 (- 1 pt) / SC Sereilhac 3 : 3 (3 pts)

Le club de Fraternelle Foot sera débité de la somme de 75 euros pour son 2^{ème} forfait.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

MATCH N. 50956.1 SC SEREILHAC (3) / ST GEORGES LES LANDES (2)

Vu l'accord écrit des 2 clubs, via footclubs,

- **C Sereilhac 3 / St George les Landes 2** se jouera le **Dimanche 21 novembre 2021 à 15h** au stade municipal de Sereilhac.

Prochaine réunion : Mardi 12 octobre 2021

Le Président

SISSAOUI Mounir

La Secrétaire de séance,

Sophie GARESTIER